

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 MAI 2011

L'an deux mil dix, le 30 mai 2011 à 20h00, les membres du conseil municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 17 mai 2011 se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel LEROUX, Maire.

Etaient présents : M. LEROUX, M. DESTANS, Melle ROBINET, M. ROUSSEL, Mme GUAIS, M. LEONARD, Mme HAKI, M. RIFFLET, Mme PLATA, M. BOURDAIS, M. DUVAL, Mme Sylvie CABOT, M. PARIS, M. CRIBELIER, , Mme GILLES, Mme PIVAIN, Mme JACQUEMIN, Mme WAGNER, Mme DELAMARE, Mme Brigitte CABOT, , Mme ANCEL, M. PELLETIER, M. CADIO.

Secrétaire de séance : M. BOURDAIS

Procurations : M. CANTELOUP à M. LEONARD ; M. CARDON à M. BOURDAIS ; Mme ROUSSEAU à M. CADIO, M. DUTEIL à M. CADIO.

Excusés : M. BOUVIER, M. DUTEIL.

N° 29 - Compte Administratif de la ville 2010

Pour mémoire, le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la ville sur une année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice, soit avant le 30 juin de l'année n+1 de l'exercice. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal de la commune, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

Les résultats 2010 se présentent comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	6 005 476,26	5 239 658,30
REELLES	6 004 251,75	4 394 477,60
ORDRE	1 224,51	845 180,70
FONCTIONNEMENT	10 710 482,73	12 078 838,62
REELLES	9 865 302,03	12 077 614,11
ORDRE	845 180,70	1 224,51

Il ressort un excédent de 118 539,95 euros au titre de l'exercice 2010.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES

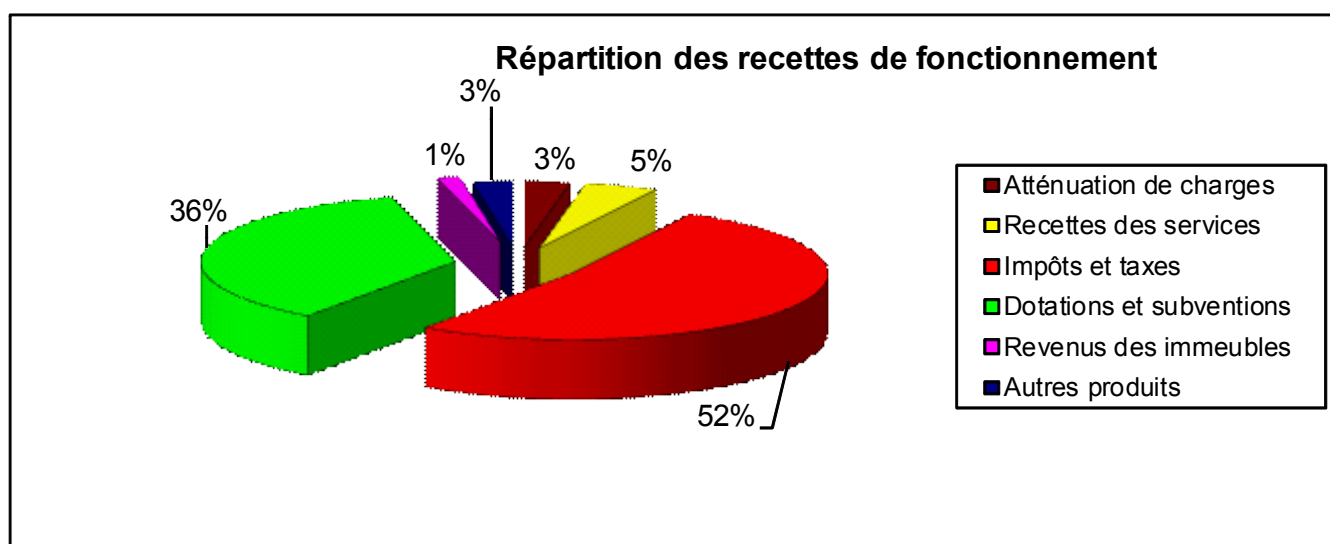
Elles sont réalisées à hauteur de 104 %

Recettes réelles de fonctionnement 12 077 614,11

Dont recettes fiscales 6 314 708.49

Dont dotations et subventions 4 373 900.04

Les recettes fiscales et les dotations subventions représentent près de 89 % des recettes réelles de la section de fonctionnement.



Dans les 36 % de la catégorie dotations et subventions, les dotations et compensations représentent 87 % soit 3,8 millions d'euros et 0,56 millions d'euros pour les subventions dont 70 260 euros pour le département et près de 380 000 euros pour la communauté de communes (CMU)

Dans les 52 % des impôts et taxes, les contributions directes représentent 95 % de cette catégorie soit 6 006 712 euros.

LES DEPENSES

Elles sont réalisées à hauteur de 91.89 %. Pour mémoire, depuis la mise en place de la M14, le prélèvement vers la section d'investissement n'est plus réalisé lors du compte administratif mais après le vote de celui-ci avec l'affectation. De ce fait, il est normal que les dépenses de fonctionnement ne soient pas réalisées à près de 100 %.

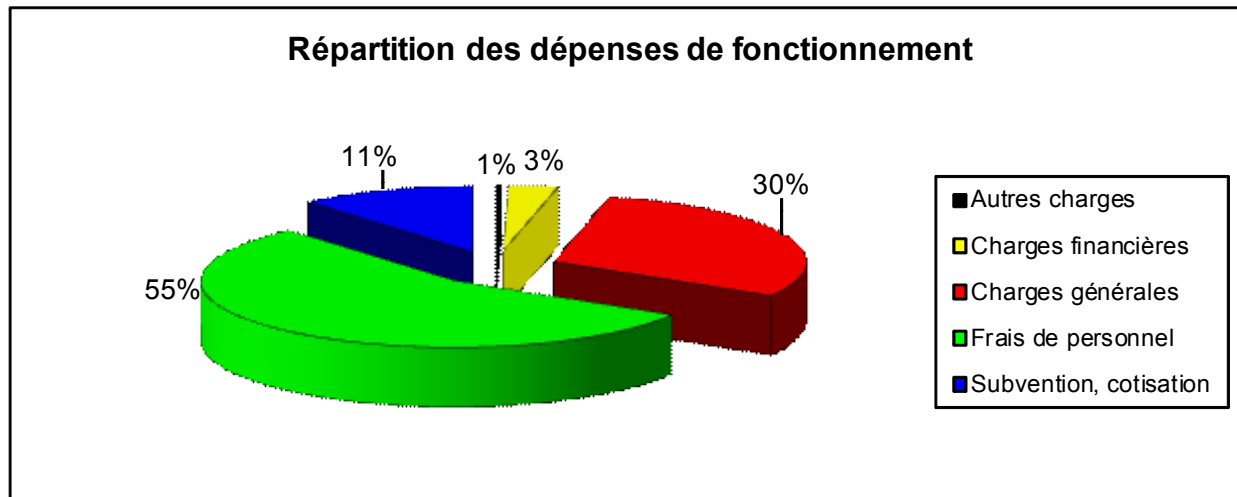
Les dépenses totales s'élèvent à 10 710 482.73 euros dont 845 180.70 euros pour les dépenses d'ordre (dépenses ne donnant pas lieu à décaissement) et 9 865 302.03 euros pour les dépenses réelles

Dépenses fonctionnement 9 865 302.03

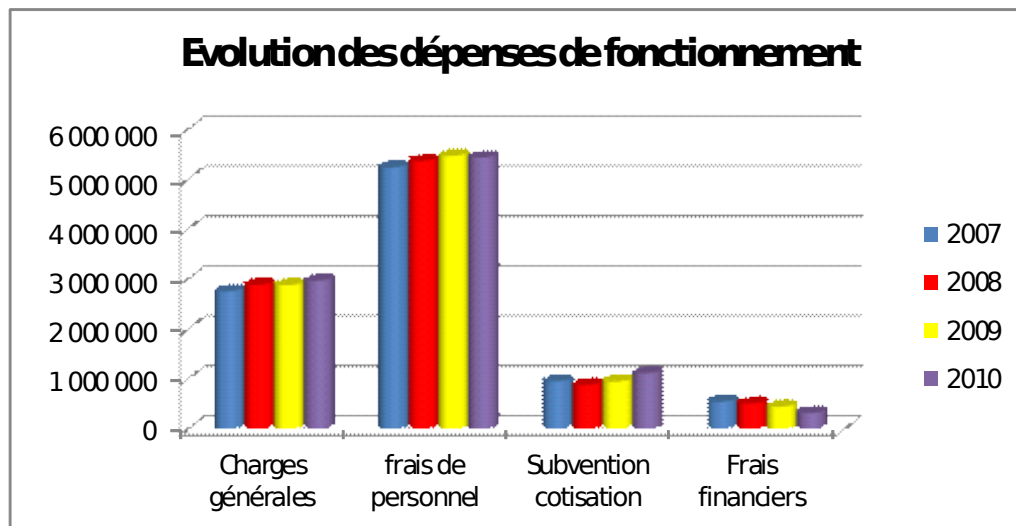
Dont dépenses de personnel 5 432 306.28

Dont charges courantes 2 945 628.18

Les charges de personnel et les charges courantes représentent 85% des dépenses réelles de fonctionnement.



Comme le montre le graphique ci-dessous, les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées, elles sont contenues dans le taux de l'inflation (+ 8 % de 2007 à 2010 pour les charges courantes) ou correspondent au GVT pour les frais de personnel (+4% de 2007 à 2010). Il est à noter une baisse régulière des frais financiers.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES

Recettes totales d'investissement : 5 239 658.30

Elles sont réalisées à hauteur de 59 %. Il est rappelé que le prélèvement vers la section d'investissement n'est plus réalisé au compte administratif ;

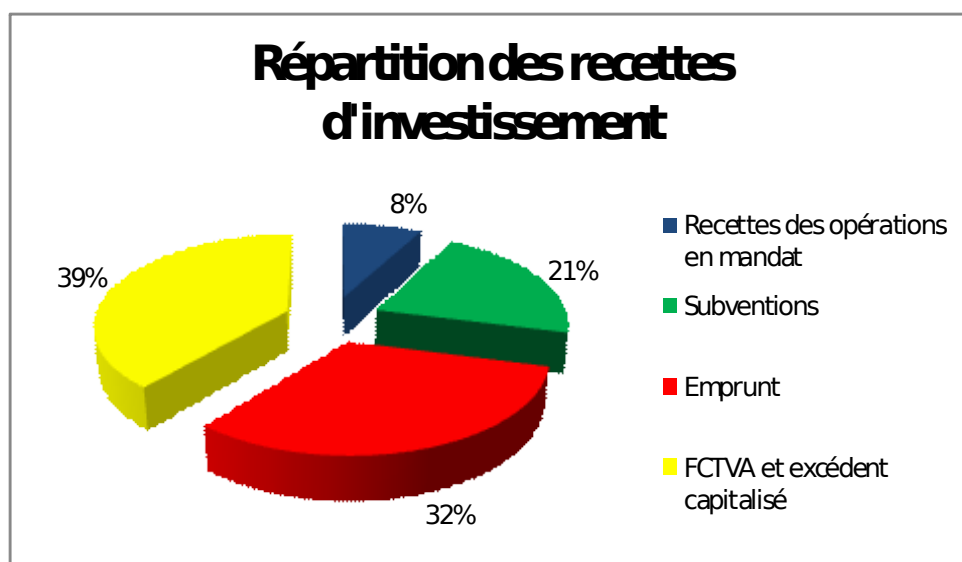
Recettes réelles d'investissement : 4 394 477.4

Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 137 789.46

FCTVA 463 297

Emprunt 1 410 000

La reprise sur l'exercice 2009, le FCTVA et l'emprunt représentent près de 69% des recettes réelles d'investissement.



Les recettes des opérations en mandat correspondent à l'épicerie sociale, réalisée par la ville pour le compte du CCAS.

Le montant des crédits de recettes annulées est inférieur à 10%, il ne représente que 9,3 % des recettes réelles d'investissement et est en lien avec les opérations annulées ou soldées à moindre coût.

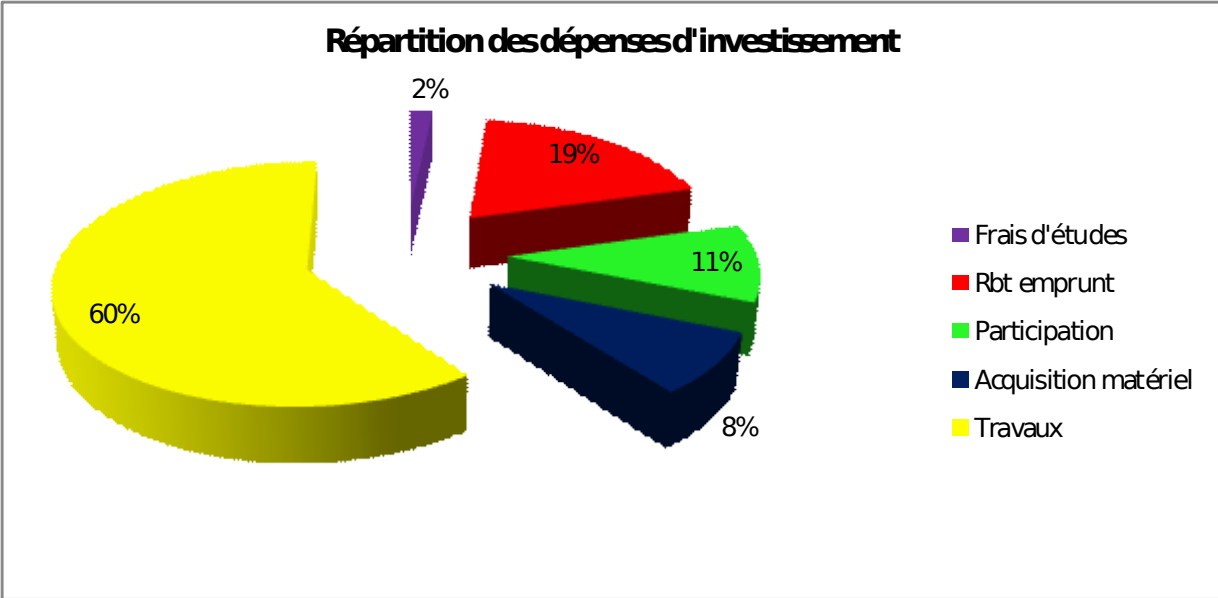
LES DEPENSES

Dépenses totales d'investissement : 6 005 476.26 soit un taux de réalisation de 82.47 %

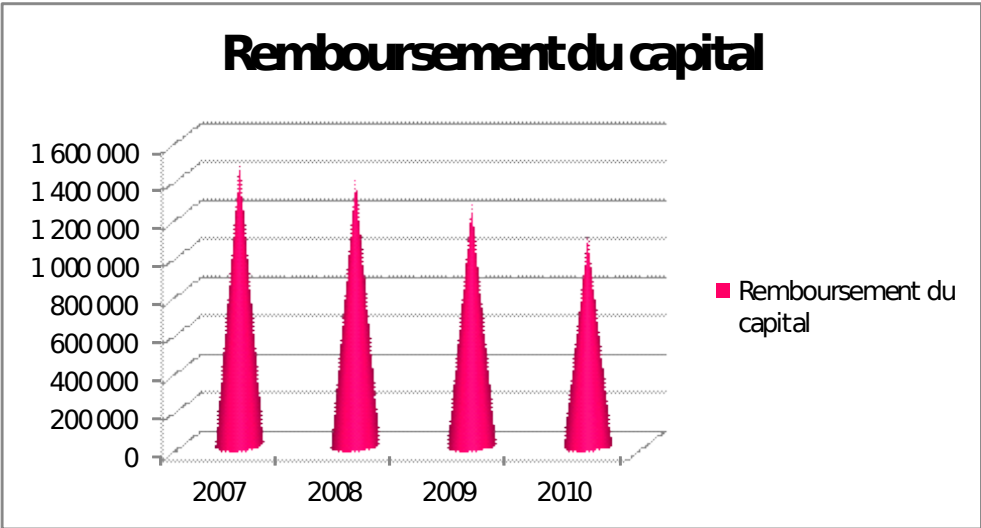
Dépenses d'équipement 4 822 701.27

Remboursement du Capital 1 093 198.58

Au titre de l'année 2010, les principales réalisations ont concerné les travaux de l'école Paul Herpin, la maison de quartier la Passerelle, l'ancienne salle des ventes ,...



La réalisation du programme d'investissement s'effectue sans alourdir le poids de la dette dans les comptes budgétaires.



RECAPITULATIF

VILLE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2010	CREDITS 2010	REALISE 2010	RESTES 2010
DEPENSES	5 111 838,00	7 281 660,89	6 005 476,26	1 050 525,78
RECETTES	5 111 838,00	8 876 296,31	5 239 658,30	2 136 375,96

RESULTAT DE L'EXERCICE -765 817,96

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 -1 594 635,44

(1) RESULTAT DE CLOTURE -2 360 453,40

restes à réaliser dépenses 1 050 525,78

restes à réaliser recettes 2 136 375,96

(2) excédent sur report 1 085 850,18

BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2) -1 274 603,22

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2010	CREDITS 2010	REALISE 2010	RESTES 2010
DEPENSES	11 402 110,00	11 656 214,28	10 710 482,73	
RECETTES	11 402 110,00	11 631 427,00	12 078 838,62	

RESULTAT DE L'EXERCICE 1 368 355,89

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1 24 787,28

(1) RESULTAT DE CLOTURE 1 393 143,17

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1 393 143,17

COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT -1 274 603,22

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 118 539,95

Pour la section d'investissement :

Le résultat de l'exercice 2010 ressort à - 765 817.96 euros et à -1 274 603.22 euros après intégration des reports (dépenses et recettes engagées non mandatées et titrées) et reprise du résultat 2009

Pour la section de fonctionnement :

Le résultat de l'exercice 2010 ressort à 1 368 355,89 euros et à 1 393 143,17 euros après reprise du résultat 2009

Résultat

Après affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (soit 1 274 603 .22), le résultat de clôture 2010 est de **+ 118 539,95euros**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité moins une voix, le Maire ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le **Compte Administratif** 2010.

N° 30 - Adoption du Compte de Gestion

Les chiffres du compte administratif 2010 ont été vérifiés avec le compte de gestion du trésorier et il a été constaté leur concordance.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

- **ADOpte** le compte de gestion 2010 du trésorier.

N° 31 - Affectation du résultat du budget principal 2010

Rappel :

Depuis l'instauration de la M14, l'autofinancement prévu entre la section de fonctionnement et la section d'investissement n'est pas réalisé dans l'exercice, mais seulement au cours de l'exercice suivant après constatation du résultat.

Ainsi, à la clôture de l'exercice, le compte administratif doit en principe faire apparaître un solde d'exécution nécessitant un besoin de financement de la section d'investissement correspondant à l'autofinancement non réalisé. C'est par l'affectation du résultat de fonctionnement au cours de l'exercice suivant que ce besoin de financement se trouve couvert.

Compte 2010

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	BP 2010	CREDITS 2010	REALISE 2010	RESTES 2010
DEPENSES	5 111 838,00	7 281 660,89	6 005 476,26	1 050 525,78
RECETTES	5 111 838,00	8 876 296,31	5 239 658,30	2 136 375,96

RESULTAT DE L'EXERCICE	-765 817,96
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	-1 594 635,44
(1) RESULTAT DE CLOTURE	-2 360 453,40
restes à réaliser dépenses	1 050 525,78
restes à réaliser recettes	2 136 375,96
(2) excédent sur report	1 085 850,18

BESOIN DE FINANCEMENT (1 + 2)	-1 274 603,22
--------------------------------------	----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	BP 2010	CREDITS 2010	REALISE 2010	RESTES 2010
DEPENSES	11 402 110,00	11 656 214,28	10 710 482,73	
RECETTES	11 402 110,00	11 631 427,00	12 078 838,62	

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 368 355,89
RESULTAT DE L'EXERCICE N-1	24 787,28
(1) RESULTAT DE CLOTURE	1 393 143,17
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	1 393 143,17

COUVERTURE DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-1 274 603,22
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	118 539,95

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

- **AFFECTE** 1 274 603.22 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement soit :

Investissement

- Dépenses, compte 001 « résultat antérieur reporté » 2 360 453.40 euros.
- Recettes, compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » 1 274 603.22 euros

Fonctionnement

- Recettes compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » 118 539.95 euros.

N° 32 - Décision Modificative n° 1

La présente décision modificative a pour objet :

- De procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés en cours d'exercice,
- De reprendre les écritures de l'exercice 2010.

Elle s'équilibre à 3 796 134,18 € pour la section investissement et 160 205,95 € pour la section fonctionnement.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du budget principal Ville.

Décision modificative n° 1 VILLE IB et virement de crédits dépenses et recettes SECTION D'INVESTISSEMENT					
Opération	Imputation	DEPENSES		RECETTES	
		IB 2011	DM 1	IB 2011	DM 1
reports 2010	Liste ci jointe		1 050 525,78 €		2 136 375,96 €
résultat n-1	001		2 360 453,40 €		
Excédent de fonctionnement	1068				1 274 603,22 €
VERIFICATION DESEMFUMAGE	020-2315-	9 280,00 €	- 9 280,00 €		
	020-2135		9 280,00 €		
INFORMATIQUE MICROSOFT EXCHANGE	020-205-INFOR		1 669,00 €		
	020-2183-INFOR		- 1 669,00 €		
ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPES	020-2315-BATIMENT		- 376,00 €		
ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPES	020-2188-BATIMENT		376,00 €		
CASES RUE CANEL	90-2315-CASES	3 000,00 €	1 546,00 €		
MEDIDATHEQUE	321-2313-MEDIATHEQUE	26 744,00 €	141 455,00 €		
TRAME VERTE ET BLEU - ETUDE AREHN	824-202-PLU	- €	3 970,00 €		
REHABILITATION ECOLE PAUL HERPIN	212-2313-010901			705 373,00 €	205 155,00 €
ENFOUISSEMENT RESEAUX AERIENS RUE MARECHAL JOFFRE	816-204151-SIEGE	- €	2 032,00 €		
TRAVAUX SKATE PARC	412-2312-SKATE	100 000,00 €	40 000,00 €		
TRAVAUX DE CHAUFFAGE COMPLEMENT P4	020-2315		7 000,00 €		
REMISE EN ETAT RUE DU DOULT VITRAN	822-2313-PARKING DOULT VITRAN		90 771,00 €		
PARTICIPATION REHABILITATION CAMARET ET CROZON EURE HABITAT	824-2042-PARTI	- €	60 000,00 €		
TROTTOIRS Rue des baillis	822-2313-BAILLIS	- €	35 359,00 €		
RUE MARECHAL JOFFRE FOURNITURE ET POSE BOUCHE INCENDIE	824-2315-RUE MARECHAL JOFFRE	- €	3 022,00 €		
Virement de la section de fonctionnement	021				130 000,00 €
T.L.E.	01-10223-AIT			- €	50 000,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			3 796 134,18 €		3 796 134,18 €

Décision modificative n° 1 VILLE IB et virement de crédits dépenses et recettes SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Opération	Imputation	DEPENSES		RECETTES	
		IB 2011	DM 1	IB 2011	DM 1

reprise du résultat	002				118 539,95 €
allocations compensatrices TH	74835			185 750,00 €	50 815,00 €
allocations compensatrices TP	74833			155 000,00 €	- 9 149,00 €
admission en non valeur	654	5 000,00 €	5 000,00 €		
réédition ouvrage musée	322.6236	15 242,00 €	5 000,00 €		
prestations diverses	020 6188		20 205,95 €		
Virement à la section d'investissement	023		130 000,00 €		

TOTAL FONCTIONNEMENT			160 205,95 €		160 205,95 €
----------------------	--	--	--------------	--	--------------

N° 33 - Contribution pour l'exercice 2011 – Fonds Solidarité Habitat

Il est rappelé que le fonds solidarité habitat décidé en assemblée plénière par les élus du Conseil Général a pour objectif d'aider les personnes ou familles confrontées à des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant, pour s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de service téléphonique.

Il s'inscrit comme l'un des outils mis à la disposition de l'action globale engagée par l'ensemble des partenaires, notamment les bailleurs et les collectivités locales impliquées dans la mise en œuvre du droit au logement reconnu comme un droit opposable par la loi du 5 mars 2007.

Il est soumis à l'approbation le montant d'une contribution pour l'exercice 2011, calculé sur la base de 0,40 € par habitant (réf recensement INSEE), soit, pour la commune de Pont-Audemer, un montant de 3 744,00 €. Les crédits ont été inscrits au budget principal 2011.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

DECIDE de verser la somme de 3 744,00 € au Conseil Général au titre du Fonds Solidarité Habitat.

N°34 - Subventions aux associations

Après examen des demandes de subvention et subventions exceptionnelles par les associations ainsi que la mise en œuvre d'activités particulières,

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

➤ **ATTRIBUE** les subventions suivantes,

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS	2010 ATTRIBUTION	2011 DEMANDE
FRANCE ADOT		50 €
ASSOCIATION PONTO SOLIDAIR PROJET DE CAFE SOCIAL		50 €
SEL Service d'Echange Local		50 €
SECOURS CATHOLIQUE		50 €
MAISON DE L'ARCHITECTURE	3 000 €	3 000 €
LES RISLES PATTES	300 €	300 €
P. A. ATHLETIC CLUB	1 550 €	1 550 €
VCPA	4 200 €	4 200 €
SPID'EURE	40 €	40 €

} Dans le cadre
des Mascarets

N° 35 - Demande de subvention : action de promotion et d'intégration sociale, familiale et professionnelle

La ville souhaite conduire une action nouvelle en lien étroit avec les acteurs du territoire. En effet, l'implantation d'une action nouvelle ne peut avoir de raison d'être que si elle est intégrée au territoire sur lequel elle s'adresse.

Les deux composantes de l'action sont :

- A) un projet d'accompagnement individuel et collectif.
- B) une activité au service de la collectivité centrée sur l'environnement.

Dans le cadre du montage particulier de cette action expérimentale, nous formulons l'hypothèse suivante en terme d'organisation rationnelle et pédagogique.

Nous optons à priori sur un format de contrat de 24h. En effet, d'une part les dernières évolutions des directives de l'état ont fixé le volume horaire de prise en charge maximale à 24h et d'autre part, en terme de gestion de planning de travail, ces horaires sont facilement fractionnables par tranche horaire de 4h.

Dans le cadre d'un contrat de travail de 24h, soit un contrat de 104h mensuel, nous proposons une répartition des temps d'accompagnement projet et des temps de travail en chantier sur la

base d'un tiers accompagnement, deux tiers travail en chantier. Il faut avoir conscience que ce format exceptionnel d'organisation incluant un temps projet accompagnement est un modèle de conception nouvelle, et qu'il doit recueillir l'assentiment des autorités, et des financeurs.

Les publics prioritairement visés :

- Personnes éloignés de l'emploi, toutes tranches d'ages confondus hommes et femmes.

Choisir un ou plusieurs des items suivants : jeunes, demandeurs d'emploi, public défavorisés, personne handicapées, femmes, migrants, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, salariés sous contrats aidés, travailleurs âgés, créateurs d'activités, entrepreneurs et indépendants, personnes sous main de justice, habitants de zones défavorisées, autres (à préciser).

Cette action est envisagée sur 3 ans, 12 personnes suivies par an.

Le plan de financement sur 3 ans est le suivant :

Dépenses : 271 780 euros.

Recettes : 131 000 euros FSE soit 50 %
20 000 euros CG 27 soit 7,6 %
111 000 euros Commune soit 42,4 %

Détail sur 1 année des dépenses.

BUDGET PREVISIONNEL Pour 12 personnes Pont-Audemer ENVIRONNEMENT 2011	
DEPENSES	Euros
Frais de personnel	64 235 €
Achats	9 350 €
Charges externes	7 975 €
Divers	5 700 €
TOTAL	87 260 €

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **SOLLICITE** les subventions auprès sues FSE et du CG 27,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

N° 36 - Réalisation d'un Skate Park

La ville souhaite lancer en 2011 la réalisation d'un skate park à Pont Audemer ; le site choisi est contigu au COSEC, coté Ouest.

En partenariat avec l'association FreeStreetArt réunissant les pratiquants, un programme a été établi.

Il convient désormais de pouvoir lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce chantier, et de déposer des dossiers auprès des financeurs.

PLAN DE FINANCEMENT

Investissement

DEPENSES		RECETTES		
	Montant HT		Montant subvention	Taux
Travaux	100 000 €	Région	31 900 €	27.5 %
Etudes sol	6 000 €	CG27	31 900 €	27.5 %
Maitrise d'oeuvre	10 000 €	CNDS	29 300 €	25 %
		Ville de Pont-Audemer	22 900 €	20 %
Total	116 000 €	Total	116 000 €	100%

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour,
Et 1 abstention,*

- **APPROUVE** le plan de financement d'investissement de la réalisation d'un skate park,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil régional, du Conseil général de l'Eure et du Centre National pour le Développement du Sport, les subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant aux arrêtés de subvention.

N° 37 - Demande de subvention au Conseil Régional – Acquisition instrument de musique

Dans le cadre des activités de l'Ecole de Musique, il convient de maintenir et développer le parc de matériels, c'est pourquoi il est demandé une aide financière au Conseil Régional pour l'acquisition de matériel :

Il s'agit :

Logiciel MAO	1.200 €
Ordinateur pour la MAO	1.842 €
Instruments de musique	13.400 €

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **SOLLICITE** une aide financière d'un montant le plus élevé possible du Conseil Régional de Haute Normandie pour l'acquisition de ces matériels.

N° 38 - Avis de la collectivité sur le schéma départemental de coopération intercommunale

La Préfecture a adressé le projet de schéma départemental de coopération intercommunale conformément à la loi du 16/12/2010 portant réforme des collectivités territoriales.

La loi vise les objectifs suivants :

- couverture intégrale du territoire par des E.P.C.I à fiscalité propre et suppression des enclaves et discontinuités territoriales,
- rationalisation du périmètre des E.P.C.I à fiscalité propre,
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux ou mixtes.

La loi a fixé les orientations à prendre en compte dans le schéma :

- constitution d'E.P.C.I à fiscalité propre regroupant au moins 5 000 habitants,
- définition de territoires pertinents appréhendés notamment à partir des bassins de vie, des unités urbaines et des S.C.O.T.
- accroissement et rééquilibrage de la solidarité financière notamment en ce qui concerne le rattachement des communes isolées, et renforcement de l'intégration fiscale,
- réduction du nombre de syndicats intercommunaux et mixtes (appréciation de leur objet – de leur activité réelle – de la cohérence de leur périmètre...)

Par rapport à ces thèmes, la ville de Pont-Audemer est directement concernée par la fusion des syndicats d'eau :

- SAEP de Beuzeville
- SAEP de Corneilles
- SAEP de Thiberville
- Syndicat d'eau de la région du Lieuvin
- SAEP Pont-Audemer / St Germain Village
- SAEP du fond des Vaux

Ces différents syndicats présentent des modes de gestion divers (régie, délégation de service public), des prix de l'eau différenciés, ...

Aussi, afin que cette fusion s'établisse dans les meilleures conditions, il est nécessaire de procéder par étapes et de disposer de temps pour permettre le lissage du prix pour l'utilisateur, sachant que la mutualisation des moyens devrait permettre soit une stagnation du prix, soit une diminution.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **EMET** un avis favorable au projet de schéma de coopération intercommunale dans un calendrier de mise en œuvre permettant d'établir des étapes dans la fusion des syndicats d'eau, en ayant une attention particulière sur l'évolution du prix de l'eau pour l'utilisateur.

N° 39 - Tarif du Conservatoire du musique 2011 - 2012

La diversification des contenus musicaux et chorégraphiques, ainsi que l'approche de nouveaux publics, imposent la poursuite de l'évolution importante déjà accomplie par le conservatoire à rayonnement communal (musique et danse), d'autant plus que l'ouverture nécessaire pour une meilleure égalité d'accès à la pratique musicale et chorégraphique doit s'effectuer en gardant le souci permanent de la qualité de l'offre.

Comme la plupart des écoles de musique, celle de Pont-Audemer est passée à un enseignement par cycle :

- Formation initiale globale
- Formation ados : Ce cours propose une mise à niveau pour les élèves ados n'ayant pas de formation musicale et commençant l'apprentissage d'un instrument de musique.
- Formation adulte
- Ateliers

Les tarifs proposés intègrent une augmentation de 2 % par rapport à l'année 2009-2010 et sont définis selon les cycles suivis.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **ADOpte** les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Communal tels que présentés dans le tableau ci-joint.

N° 40 - Tarif de l'Eclat 2011 - 2012

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUGMENTE** les tarifs de l'Eclat, à compter du 1^{er} septembre 2010, pour la saison 2010-2011, d'une hausse de 2%, tels que présentés dans le tableau ci-dessous.

Tarifs	Plein	Réduit	Carte Abo. plein	Carte Abo. réduit	Famille 3	Famille 4
A	18,50 €	15,20 €	15,20 €	12,00 €	*	*
B	15,20 €	12,00 €	9,70 €	8,20 €	30,20 €	32,80 €

C	9,60 €	7,60 €	5,50 €	4,50 €	19,00 €	22,00 €
D	7,60 €	6,00 €	4,50 €	3,50 €	16,00 €	17,00 €

Carte d'abonnement à 5 €

Bar
0,80 €
1,60 €
2 €

Scolaire	
Maternelles	2,80 €
Primaires	
Collèges	5,50 €
Lycées	

Tarifs spéciaux

Automne en Normandie : 20 € et 15 € (tarif plein), 16 € et 12 € (tarif réduit), 8 € (Le Grand 8) et 5 € (scolaire)

N° 41 - Construction d'une Médiathèque – Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre

La Ville de Pont-Audemer a conclu le 11 mars 2011, un marché de maîtrise d'oeuvre n°613 avec l'Agence GEOFFROY et ZONCA, mandataire du groupement avec les bureaux BE-HN, SOGETI, CIAL, COLLIN et CA VUE pour la construction d'une médiathèque.

Des modifications sont à apporter au contrat de maîtrise d'oeuvre dans l'acte d'engagement et le CCAP, notamment pour prendre acte que :

- le versement de l'avance s'effectuera en une seule fois, sans nécessité de produire la garantie,
- l'étude de sol et la mission diagnostic ne sont pas comprises dans les missions de maîtrise d'oeuvre et le découpage de l'opération en tranches n'est pas prévu,
- la référence au CCTG travaux et l'article V F relatif à l'arrêt de l'exécution de la prestation sont supprimés,
- « mandataire » est substitué à « entrepreneur » dans l'article III A et « imprécision » à « imprévision » dans l'article VI B 2 b).
- l'absence de réponse du maître d'ouvrage dans les délais prévus vaut acceptation des documents d'études
- l'article VI E est modifié comme suit :
 - « Conformément à l'article B20.2 du CCAG applicables aux marchés de prestations intellectuelles, le maître d'ouvrage peut exercer son droit d'utilisation de reproduction des documents, objets, matériels, constructions conformes au prototype, dessins ou éléments de ces prototypes, avec consultation préalable du titulaire. La personne publique dispose du droit de reproduction et d'utilisation pour la totalité et l'ensemble des besoins de l'opération sur l'ensemble du territoire français.
 - En cas de reprise de l'opération par la collectivité locale, ces droits lui sont transférés. Dans le cas d'une résiliation anticipée du contrat, uniquement aux torts du maître d'oeuvre, le maître d'ouvrage restera propriétaire de toutes les études, plans, dessins, rapports ... etc. et disposera des droits de reproduction et d'utilisation des documents déjà établis ».

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre n°613-2011 conclu avec l'Agence GEOFFROY et ZONCA portant modifications de l'acte d'engagement et du CCAP.

N° 42 - Réhabilitation et extension de l'Ecole Paul Herpin – Avenant aux marchés de travaux

La Ville de Pont-Audemer a engagé des travaux d'un montant de 3 365 640,54 € HT pour la réhabilitation et l'extension de l'école Paul Herpin.

Le démarrage du chantier a eu lieu en janvier 2010. Des adaptations aux marchés de travaux sont apparues nécessaires et doivent être contractualisées par le biais d'avenants.

- Pour le lot 3 couverture (entreprise ENC), d'une part, le non remplacement de la girouette entraîne une moins value de 1 150 € HT objet de l'avenant n°2. D'autre part, le paiement direct par la ville de deux palettes d'ardoises à la société RESEAU PRO, destinées à l'entreprise ENC pour le chantier, entraîne une moins value de 2 201,75 € HT, objet de l'avenant n°3.
La reprise des travaux par l'entreprise LANOS suite aux dégradations dues aux retards de chantier et aux infiltrations d'eau, entraîne un avenant n°4 en moins value de - 8 482,32 € HT pour l'entreprise ENC.
La moins value de 4 727,90 € HT, objet de l'avenant n°5 correspond au paiement direct par la ville de la fourniture de zinc à la société COVERPRO, destiné à l'entreprise ENC pour le chantier.
- Pour le lot 7 isolation cloisons (entreprise LANOS), la réfection des placos et isolation nécessitée par les infiltrations d'eau dues à l'inachèvement des travaux de couverture de l'entreprise ENC entraîne une plus value de 8 482,32 € HT, objet de l'avenant n°2.
- Pour le lot n°9 carrelage, il convient d'ajuster la rémunération de l'entreprise BONAUD pour poser des tampons étanches revêtus de carrelage dans le dégagement cuisine et le local entretien du rez-de-chaussée du bâtiment annexe pour un montant de 980,00 € HT, objet de l'avenant n°1.
- Pour le lot 16 VRD, la fourniture et pose de clôture, l'encastrement du coffret EDF et la reprise des enrobés sur les trottoirs suite aux fouilles entraînent une plus value de 1 405,25 € HT, objet de l'avenant n°1.

Marché n°	Entreprise	Montant de base HT	Montant avenant n°1 HT	Montants des présents avenants HT	Augmentation diminution	Nouveau montant HT
575-09	ENC	212 974,50 €	+ 951,35 €	- 1 150,50 € - 2 201,75 € - 8 482,32 € - 4 727,90 €	- 7,4 %	197 363,88 €
579-09	LANOS	187 018,36 €	technique	+ 8 482,32 €	+ 4,35 %	195 500,68 €
581-09	BONAUD	41 448,50 €		+ 980,00 €	+ 2,36 %	42 428,50 €
588-09	VAUQUIER	133 722,19 €		+ 1 405,25 €	+ 1,05 %	135 127,44 €

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Maire à signer les avenants et les pièces s'y rapportant.

N° 43 - Plateforme de dématérialisation des marchés publics – Convention de mise à disposition

Depuis 2007, le Département de l'Eure met à la disposition de la collectivité, à titre gracieux, sa plateforme des marchés publics, outil qui permet notamment de mettre en ligne les consultations et de recevoir les offres des candidats par voie dématérialisée dans le cadre de la gestion des marchés publics.

La plateforme actuelle évolue vers une version 3.0 modernisée et enrichie de nouvelles fonctionnalités.

Un projet de convention a été adressé à la collectivité pour la mise à disposition de la version 3.0 de la plateforme de dématérialisation du Département de l'Eure au bénéfice de la Ville de Pont-Audemer.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe,
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

N° 44 - Contrat d'Assurance – Avenant de prolongation de délai

Le 14 décembre 2006, la Ville a conclu avec la compagnie GROUPAMA un marché de service d'assurances, d'une durée de 5 ans, pour la flotte automobile et les risques annexes.

Le contrat arrivera à terme le 31 décembre 2011 et doit être prolongé d'un an par voie d'avenant afin :

- de constituer un groupement de commandes avec la Communauté de Communes et le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable
- de faire coïncider la fin de contrat de la flotte automobile avec les contrats d'assurances « dommages aux biens, responsabilité et protection juridique des agents et des élus ».

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché n°463-2006 prolongeant d'un an les prestations de la Compagnie GROUPAMA.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la communauté de Communes et le syndicat d'Adduction d'Eau Potable,

N°45 - Marché négocié de transport public

La Ville a lancé une consultation pour renouveler le marché de service de transport public d'intérêt local. L'appel d'offres, déclaré infructueux, a fait l'objet d'une procédure de marché négocié en application de l'article 35.I.

Le marché qui sera conclu pour une année, à compter du 1^{er} septembre 2011, se décompose comme suit :

- lot 1 - Transport urbain : une partie fixe et une partie à bons de commande pour les jours fériés
- lot 2 – Transport scolaire : un fonctionnement par bons de commande pour le transport des écoles primaires et maternelles vers les équipements sportifs et culturels.

La commission d'appel d'offres, réunie le 04 avril 2011, a attribué le marché à l'entreprise V.T.N.I suivant les montants ci-après :

N°	Lot	Montant de base TTC	BC – mini-maxi TTC	
1	Transport urbain	163 748,51 €	0 – 4 000 €	Jour férié 567,03 € TTC/j
2	Transport scolaire		6 000 € - 24 000 €	53,23 € TTC/h

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Maire à signer le marché de transport public avec la société V.T.N.I. rue Planquette – 27500 CORNEVILLE.

N° 46 - Réalisation des audits énergétiques de 25 bâtiments

La ville a prévu cette année de réaliser un audit énergétique sur 25 bâtiments lui appartenant (écoles, équipements sportifs, administrations).

Il convient de finaliser les dossiers auprès des financeurs.

PLAN DE FINANCEMENT

Investissement

DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT		Montant subvention
		Région	9 730 €
Etudes	27 800 €	ADEME	11 120 €
		Solde Ville	6 950 €
Total	27 800 €	Total	27 800 €
			100%

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,*

A l'unanimité

- **APPROUVE** le plan de financement d'investissement de la réalisation des audits énergétiques des 25 bâtiments,
- **SOLLICITE** auprès du Conseil régional et de l'ADEME, les subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant aux arrêtés de subvention.

N° 47 - Don de Madame Catherine PONCIN

Madame Catherine PONCIN, à Pont-Audemer, a exprimé son souhait de faire don au Musée Canel d'un diptyque photographique (couleur sous diasec mat, 50x50 cm, 2010) intitulé « Digression III (Ou comment mousses ...) » d'une valeur marchande de 4 000 euros.

Cette œuvre a été réalisée à partir des collections du Musée Alfred Canel dans le cadre de la résidence – carte blanche de l'artiste au printemps 2010.

L'œuvre sera inscrite à l'inventaire du musée Canel après que le Conseil Municipal ait accepté le don et que les membres de la commission acquisition interrégionale Haute et Basse Normandie des Musées de France aient émis un avis favorable de cette acquisition.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **ACCEPTE** le don de Mme Catherine PONCIN.

N° 48 – Tirage au sort des jurés d'assises

Conformément à l'arrêté préfectoral du 21 avril 2009, la ville de Pont-Audemer a obligation de désigner huit jurés d'assises par tirage au sort de 24 noms sur la liste électorale.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **A PROCEDE** au tirage au sort de 24 noms à partir de la liste électorale.

N° 49 - Construction d'une maison de quartier « La Passerelle » - Avenant au marché de travaux de l'entreprise ENC

La Ville de Pont-Audemer a engagé des travaux d'un montant de 614 000 € HT pour la construction d'une maison de quartier « La Passerelle ».

Des adaptations au marché de travaux de l'entreprise ENC sont apparues nécessaires et doivent être contractualisées par le biais d'un avenant.

En effet, le paiement direct par la ville de la fourniture de bac acier à la société COVERPRO entraîne une moins value de 8 286,17 € HT au marché de l'entreprise ENC pour le lot n°3 – couverture, objet de l'avenant n°2.

Marché n°	Entreprise	Montant de base HT	avenant n°1	Montants du présent avenant n°2 HT	diminution	Nouveau montant HT
596-10	ENC	48 476,12 €	Administratif (actualisation)	- 8 286,17 €	- 17,1 %	40 189,95 €

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité*

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant et les pièces s'y rapportant.

N° 50 - Relevé de décisions

Conformément à la délibération du conseil municipal du 14 mars 2008 donnant délégation au Maire, le conseil municipal est informé des décisions suivantes :

N° 23 : le 29 mars

DECIDE de signer un contrat de cession avec la Troupe de l'Escouade domiciliée Centre Marc Sangnier, rue Nicolas Poussin 76130 MONT SAINT AIGNAN pour deux représentations au théâtre L'Eclat le mardi 5 avril 2011 pour un montant de 2.110 € TTC.

DECIDE de régler les frais de transports pour un montant de 672,59 € TTC.

N° 24 : le 29 mars

DECIDE de signer un contrat de cession avec BASE PRODUCTIONS domiciliée 74, rue Georges Bonnac Tour 6 – 2^{ème} étage 33000 BORDEAUX pour une représentation en centre le samedi 25 juin 2011 dans le cadre du festival des Mascarets pour un montant de 3.165 € TTC.

N° 25 : le 30 mars

DECIDE de signer un contrat de cession avec la SARL ELIOTT domiciliée 4/6 Boulevard Nocard 83400 HYERES pour une représentation au théâtre L'Eclat le samedi 28 mai 2011 pour un montant de 8.169,92 € TTC.

N° 26 : le 30 mars

DECIDE de signer un contrat de cession avec STEFANO MAGHENZANI domicilié 4, route de Fresnoy 76660 SAINT PIERRE DES JONQUIERES pour l'animation d'un thé dansant à la salle des Carmes le dimanche 3 avril 2011 pour un montant global de 772,33 € (Salaire net : 500 € - Charges Guso : 272,33 €).

N° 27 : le 30 mars

DECIDE De signer le marché d'audit énergétique global de 25 bâtiments pour un montant de 27 800 €HT, attribué à l'entreprise VR CONSEILS

N° 28 : le 13 mai

DECIDE de signer une convention avec l'Association BRASS BAND EN SEINE représentée par Mrs PIEDEFER Pascal, président, demeurant 64 rue des pommiers 76850 ETAINPUIIS

Pour

-QUATRE ANIMATIONS PEDAGOGIQUES AUTOUR DES INSTRUMENTS DU BRASS BAND LUNDI 04 avril 2011 à la Salle d' Armes

- UN CONCERT SAMEDI 09 avril à l'Eglise de Pont-Audemer pour un montant total de 1 600€ (mille six cent euros)

Le règlement se fera sur présentation de facture.

N° 29 : le 8 avril

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association DYNAMOGENE domiciliée 130 chemin de ronde du Mont Duplan 30000 NIMES pour une représentation rue de la République le mercredi 29 juin 2011 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.426,50 € TTC.

N° 30 : le 13 mai

DECIDE de signer une convention avec l'Association « LES LUMIERES » Grand Théâtre de Provence, 380 avenue max Juvénal 13100 AIX EN PROVENCE, représentée par Madame Juliette LOBRY, Administratrice

Pour un concert de l'Ensemble café Zimmermann à l'Eclat le VENDREDI 20 MAI à 20h30

Pour un montant total de 8 967.50 € (huit mille neuf cent soixante sept euros et 50 centimes)

Le règlement se fera par chèque sur présentation de facture.

N° 31 : le 13 mai

DECIDE de signer une convention avec « les Trompettes Baroques de Cologne » représentées par les musiciens :

- Andréas Meissner

- Sébastien Schärr

- Thibaud Robinne

- Patrice Dreier

Pour un concert à l'Eglise SAINT OUEN de Pont-Audemer le DIMANCHE 22 MAI 2011 à 17h00

Pour un montant de 850€ (huit cent cinquante euros) par musiciens

Le règlement se fera à la fin de la représentation

N° 32 : le 14 avril

DECIDE de signer un contrat de cession avec l'association TP ZIKALANDAIS domiciliée 60, rue Victor Basch 76140 PETIT QUEVILLY pour une représentation rue de la République le samedi 25 juin 2011 à l'occasion du festival Band'Passante pour un montant de 900 € HT.

N° 33 : le 14 avril

DECIDE de signer un contrat de cession avec la SARL EN COULISSES domiciliée le Bourg 35190 TREVERIEN pour une animation rue de la République le mercredi 29 juin 2011 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.421,44 € TTC.

N° 34 : le 21 avril

DECIDE de signer le marché de réalisation d'une aire de jeux quartier « Tannerie » avec la société LUDOPARC – 7-9 rue des champs Fourgons – 92230, GENNEVILLIERS, pour un montant de 42 474, 91 HT € soit 50 799, 99 HT € TTC.

N° 35 : le 28 avril

DECIDE :

Article 1 : il est créé par la ville de Pont-Audemer un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé "ENTRE VOISINS", édité par la société ETYSSA, dont l'objet est de faciliter la création de liens en les utilisateurs par l'échange de services et de savoir faire, le partage des centres d'intérêt et l'entraide.

Article 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie personnelle
- Vie professionnelle
- Données de connexion
- Données de localisation

Article 3 : les destinataires, ou catégories de destinataires, habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- | | |
|---------------------------|-------|
| - Etat civil | Aucun |
| - Vie personnelle | Aucun |
| - Vie professionnelle | Aucun |
| - Données de connexion | Aucun |
| - Données de localisation | Aucun |

Article 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service de la ville de Pont-Audemer - Net-Cité 2, Place de Verdun 27504 Pont-Audemer Cedex.

N° 36 : le 3 mai

DECIDE de signer un contrat de cession avec la Compagnie le Chat Foin domiciliée 18, rue Georges d'Amboise 76000 ROUEN pour une représentation au théâtre l'Eclat le vendredi 6 mai 2011 pour un montant de 2.532 € TTC.

DECIDE de régler les frais de transports et de défraiements pour un montant de 456,44 € HT.

N° 37 : le 3 mai

DECIDE de signer l'avenant n° 1 au contrat de cession avec l'association LA LUNE DANS LES PIEDS domiciliée 56, rue Jeanne d'Arc 94160 SAINT MANDE pour le règlement des frais de transports pour un montant de 455,75 € TTC.

N° 38 : le 3 mai

DECIDE de signer un contrat de cession avec Le Théâtre du Sursaut Rue de Tilleur 74, 4420 SAINT NICOLAS (Belgique) pour deux représentations dans le cour de l'école George Sand le mercredi 29 juin 2011 à l'occasion du Mascaret des enfants pour un montant de 2.425 € TTC.

N° 39 : le 9 mai

DECIDE de signer un contrat de cession ASTERIOS SPECTACLES domicilié 68, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS pour une représentation Place Victor Hugo le samedi 25 juin 2011 à l'occasion du festival Band'Passante pour un montant de 16.880 € TTC.

N° 40 : le 9 mai

DECIDE de signer un convention avec le CDSS 27, domicilié Centre Nautique André Perrée – Rue du Stade – 27300 BERNAY pour la mise à disposition d'une couverture sanitaire le samedi 25 juin 2011 à l'occasion du Festival de musiques actuelles Band'Passante pour un montant de 700 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

LE MAIRE

Michel LEROUX